Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 6

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ces recherches ont nécessité de grandes quantités de feuillage de l'if que plusieurs de nos administrations forestières ont obligeamment fournies au laboratoire de chimie de l'Ecole forestière de Zurich.

H. B.

CHRONIQUE.

Confédération. Le Département de l'Intérieur vient de publier son *Rapport sur la gestion en 1921.* Ce qui a trait à l'Inspection fédérale des forêts est adressé à tous les agents forestiers suisses. Ceux-ci constituant la majeure partie des lecteurs du Journal forestier suisse, nous avions cru devoir nous abstenir précédemment de récapituler ici ce rapport. Le nombre des abonnés du Journal ayant subi en 1921 une forte augmentation et la plupart ne recevant pas le dit rapport fédéral, nous pensons leur être agréable en publiant quelques extraits de ce dernier.

Personnel. Le 5e poste d'inspecteur forestier fédéral, devenu vacant par le décès de M. Schönenberger, n'a pas été pourvu d'un nou veau titulaire. Le travail d'inspection est assumé présentement par quatre inspecteurs fédéraux. Le personnel forestier supérieur suisse se répartissait, à la fin de 1921, comme suit:

a)	Inspection fédérale, école forestière, station de recherches, chemins de fer fédéraux	15 postes
b)	Agents cantonaux	168 „
c)	Agents communaux et de corporations	52 „
	au total	235 postes.

Des postes communaux, 3 sont confiés à des agents cantonaux, de telle sorte que l'effectif total du personnel forestier supérieur s'élève à 232. A la fin de 1920, il était de 234. Cet effectif a augmenté, au cours des ans, ainsi que le montre la récapitulation suivante:

en	1882	146 agents
„	1890	156 „
„	1900	160 „
„	1910	193 „

Il existe encore, dans quelques cantons, une différence entre le traitement des agents forestiers et celui d'autres fonctionnaires techniciens à culture universitaire. Cette différence, est-il besoin de le dire, est au détriment des forestiers. Un arrêté du Conseil fédéral, du 2 août 1919, a fixé le principe que les forestiers ont droit au même traitement que les autres fonctionnaires techniciens ayant fait leurs études dans un établissement supérieur. Il n'a pas été possible d'en obtenir l'application intégrale. Cependant, quelques améliorations dans ce sens ont été enregistrées en 1921.

Le coût de l'assurance contre les accidents de tout le personnel forestier s'est élevé à 111.648 fr.; la Confédération en a payé fr. 34.860.

Le *levé du plan de forêts* a compris une étendue totale de 3928 ha. — Ont été défrichés: 38 ha, en compensation desquels figurent 26 ha de boisements nouveaux obligatoires puis 330 ha, à titre volontaire.

Aménagements. Ont été élaborés, dans les forêts publiques: 9 plans d'aménagement provisoires (1366 ha) et 21 plans définitifs (4881 ha), 11 révisions provisoires (2637 ha) et 140 définitives (24.588). L'étendue totale aménagée en 1921 a donc été de 33.442 ha (en 1920: 25.096 ha); c'est le canton de Berne qui vient en tête, avec une étendue de 6601 ha, suivi de près par Vaud (6043 ha), puis par Argovie (4998 ha). Ces 3 cantons, à eux seuls, ont à leur actif le 53 % de la surface aménagée en 1921. Si l'on admet que les plans d'aménagement de nos forêts publiques doivent être revisés, normalement, tous les 10 ans, la surface à aménager annuellement serait, pour les forêts publiques, de 68.800 ha. Nous sommes ainsi loin encore, malgré l'augmentation du personnel supérieur, d'avoir atteint cet idéal. Un beau progrès a cependant été réalisé puisque en 1918, par exemple, la surface totale aménagée n'a été que de 15.000 ha.

Exploitations. — L'inspection fédérale avait inauguré, au rapport sur la gestion en 1920, un mode de publication nouveau: il avait indiqué le montant des coupes faites durant l'exercice précédent, soit en 1919. Ainsi faisant, il lui est possible d'obtenir des chiffres plus exacts. Ce mode de faire est logique. Il a été appliqué à nouveau pour le dernier rapport, qui nous apprend ainsi quelle a été l'importance des coupes en 1920. Elles se décomposent comme suit:

	m³
dans les forêts domaniales	235.837
dans les forêts communales et corporatives . . .	1.923.994

Ce volume de 2.169.831 m³ équivaut à une coupe de 4,1 m³ par ha, en moyenne. En admettant ce rendement moyen pour les forêts privées, la coupe aurait ainsi été pour la forêt suisse entière de 3.700.000 m³. Le volume exploité se répartit comme suit:

bois pour la vente 73,4 %, bois de répartition, etc. 26,6 %; bois de service 41,2 %, bois de feu 58,8 %; bois de résineux 69,7 %, bois de feuillus 30,3 %.

Le *rendement argent* est récapitulé, de façon détaillée, par canton, séparément pour les forêts domaniales et les forêts communales. C'est la première fois que le rapport contient à ce sujet un tableau presque complet.[1] Quand il comprendra l'étendue totale des forêts publiques — et il faut espérer qu'on y parviendra sous peu — son contenu sera du plus haut intérêt; ce sera une source précieuse de renseignements. Il ne saurait être question de reproduire ici ces longues tabelles. En voici le résumé:

Forêts domaniales (88,1 %). Rendement brut: fr. 10.084.370, soit

[1] Il est incomplet pour la raison qu'il y manque les indications voulues de quelques arrondissements, soit à Zurich (1 arrond.), Berne (8 arr.) et Valais (1 arr.). Les tableaux s'appliquent au 88,1 % de l'étendue des forêts domaniales et au 87,8 % de celle des communes.

fr. 287, 70 par ha. Rendement net fr. 5.403.175, soit fr. 130, 30 par ha de la surface boisée, ou fr. 19, 80 par m³ exploité.

Forêts des communes et des corporations (87,8 %).

Rendement brut: fr. 71.528.954, soit fr. 143 par ha. Rendement net: fr. 41.737.267, soit 83, 40 par ha ou fr. 21, 30 par m³ exploité.

Pour cette dernière catégorie de forêts, le rendement net à l'ha a varié entre fr. 8, 70 (Valais) et fr. 262, 90 (Zoug). Ces extrêmes ont oscillé, quant aux forêts de l'Etat — nous laissons de côté les cantons chez lesquels la superficie de celles-ci est inférieure à 500 ha — entre fr. 85 (Lucerne) et fr. 433, 30 (Thurgovie).

Construction de chemins forestiers. La Confédération a subventionné la construction de 121 chemins (127 km), qui a coûté fr. 2.635.505. Le subside fédéral payé a été de fr. 500.000. Viennent en tête: les cantons des Grisons (36 km), de Vaud (23 km) et St-Gall (20 km).

Les projets de chemins déposés en 1921 et admis par la Confédération sont au nombre de 151; leur coût total est devisé à plus de 5 millions de francs. L'effort qui sera tenté dans ce domaine en 1922 sera donc vraisemblablement plus considérable encore qu'en 1921. On sait que la construction de chemins forestiers a été un moyen efficace pour lutter contre le chômage dont notre pays a si durement souffert l'an dernier et qui, malheureusement, sévit encore.

Reboisements et travaux de défense. Le rapport énumère les projets de travaux de cette catégorie qui ont été reconnus en 1921. Il en appert que les boisements nouveaux recouvrent une superficie de 330 ha. Les plantations et travaux de défense qui les complètent ont coûté 1.395.160 fr., dont la Confédération a payé 849.945 fr. Nous voyons ainsi, par les citations qui précèdent, que la Confédération a vigoureusement encouragé, par ses deniers, la mise en valeur de notre domaine forestier national. Il faut savoir le reconnaître. *H. B.*

CANTONS.

Valais. *Extrait du rapport de gestion du Département forestier pour 1921.* L'administration forestière a été rattachée, dès le mois de juillet, au Département des travaux publics.

Quelques amis de la protection de la nature avaient caressé l'idée, dès longtemps, de constituer en réserve forestière la célèbre *forêt d'Aletsch,* qui comprend des peuplements de la haute montagne où l'arolle et le mélèze croissent en mélange et qui sont parmi les plus beaux de notre pays. Ce projet étant abandonné définitivement, les communes propriétaires ont heureusement consenti à la suppression du parcours du bétail à l'intérieur de la forêt. Toutefois, la question de la garderie des chèvres n'a pas encore pu être liquidée définitivement.

Les exploitations dans les forêts publiques du canton ont compris un volume total de 78.000 m³ (en 1920: 87.600 m³), non compris les